

La moitié des licenciés poursuivent en master disciplinaire, dont un tiers dans une autre université

Après l'obtention d'une licence, la moitié des étudiants de l'Université Gustave Eiffel poursuivent en master disciplinaire. Pour un dixième des diplômés de licence, la candidature en master de l'établissement n'a pas été retenue. La plupart de ces derniers ont rejoint un autre établissement et notamment un tiers ont intégré un master dans une autre université. De plus, quatre diplômés sur dix n'étaient pas candidats en master dans l'établissement. Toutefois, un cinquième d'entre eux suivent un master dans une autre université.

Après l'obtention de leur licence à l'université Gustave Eiffel, la moitié des étudiants poursuivent leurs études en master disciplinaire, 12 % choisissent un master enseignement, les autres suivent un autre type de formation (21 %) ou ne se réinscrivent pas (17 %) [1]. Parmi les licenciés poursuivant en master disciplinaire, les deux tiers suivent leur formation dans

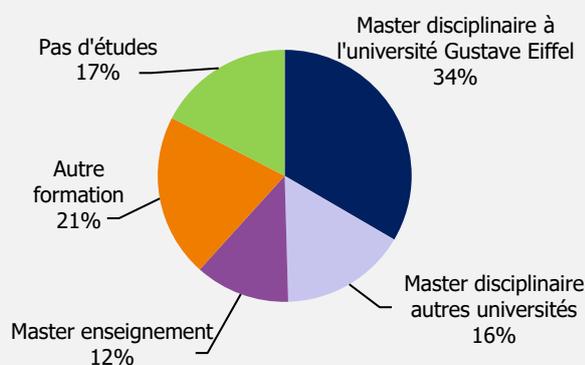
un autre établissement. La proportion d'étudiants changeant d'établissement pour suivre une première année de master est supérieure à celle du niveau national (22 %) [2].

Durant leur troisième année de licence les étudiants avaient la possibilité de postuler à un master disciplinaire de l'établissement ; 60 % d'entre eux

ont fait et parmi eux 83 % ont été acceptés. Parmi les candidats refusés, 11 % ont reçu une réponse négative

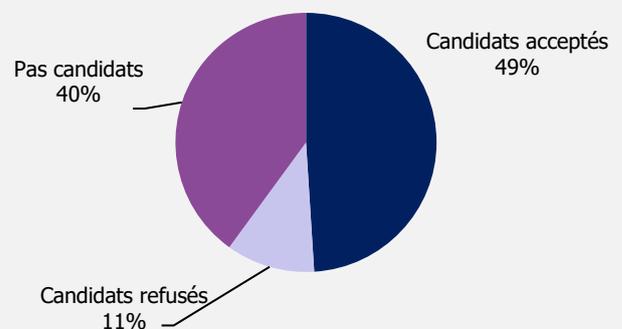
Finalment les deux tiers des candidats acceptés se sont effectivement inscrits en master disciplinaire à l'université Gustave Eiffel. C'est plus souvent le cas des diplômés de sciences humaines et sociales (81 %) et de sciences (78 %).

Devenir des diplômés de licence l'année suivant l'obtention du diplôme



Source : Enquête parcours, 30 mois après l'obtention de la licence, diplômés 2018 et 2019

Candidatures et acceptations aux masters disciplinaires de l'université Gustave Eiffel



Source : Enquête parcours, 30 mois après l'obtention de la licence, diplômés 2018 et 2019
E candidats, 2018 et 2019

Après l'obtention de leur licence à l'université Gustave Eiffel, la moitié des étudiants poursuivent leurs études en master disciplinaire, 12 % choisissent un master enseignement, les autres suivent un autre type de formation (21 %) ou ne se réinscrivent pas (17 %) [1]. Parmi les licenciés poursuivant en master disciplinaire, les deux tiers suivent leur formation dans un autre établissement. La proportion d'étudiants changeant d'établissement pour suivre une première année de master est supérieure à celle du niveau national (22 %) [2]. Durant leur troisième année de licence les étudiants avaient la possibilité de postuler à un master disciplinaire de l'établissement ; 60 % d'entre eux ont fait et parmi eux 83 % ont été acceptés. Parmi les candidats refusés, 11 % ont reçu une réponse négative

et 40 % avaient choisi de ne pas postuler.

10 % des candidats acceptés en master disciplinaire en suivent un ailleurs

Les deux tiers des candidats acceptés suivent un master disciplinaire à l'université Gustave Eiffel. Pourtant, malgré une réponse positive dans leur établissement de licence, 10 % ont choisi de suivre un master disciplinaire ailleurs, et c'est plus fréquemment le cas des diplômés de sciences économiques et de gestion (19 %). Les autres candidats acceptés se sont tournés vers des masters enseignements (14 %), ou vers d'autres formations non universitaires (5 %). Seuls 3 %

Les licenciés de STAPS ont des choix atypiques : ils postulent et reçoivent une réponse positive dans la même mesure que les autres diplômés de licence, pourtant ils sont peu nombreux à s'inscrire en master disciplinaire dans l'établissement (27 %). En effet ils s'orientent quasiment tous vers les formations aux métiers de l'enseignement.

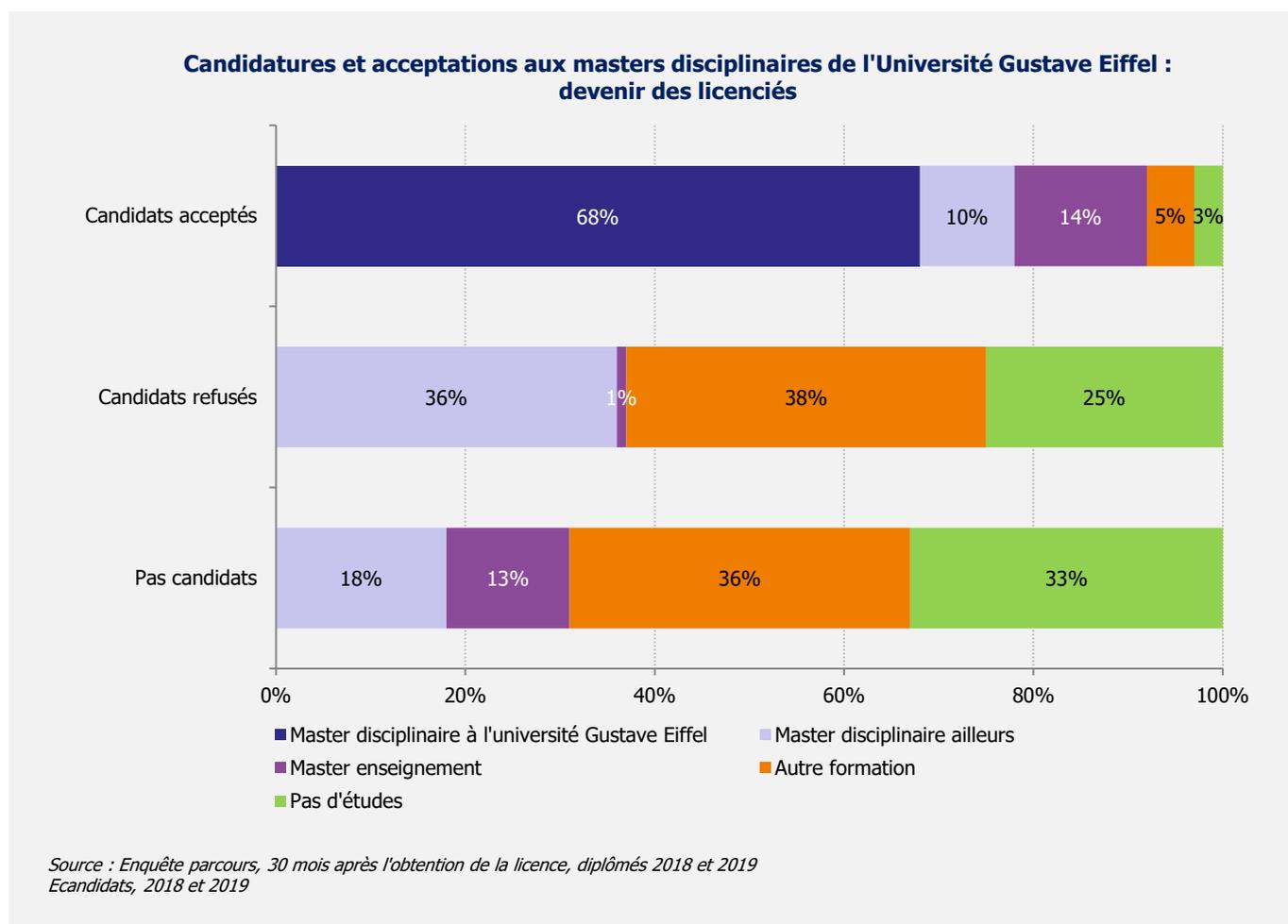
Un tiers des candidats refusés intègrent en master disciplinaire ailleurs

Parmi les candidats aux masters disciplinaires de l'université Gustave Eiffel, peu reçoivent une réponse négative (17 %). Plus d'un tiers d'entre eux trouvent une place en master disciplinaire ailleurs. Et un

essentiellement à un titre RNCP visant un niveau 7 au sein d'une école spécialisée. Et un quart des candidats refusés ne s'est pas réinscrit.

C'est en sciences économiques et de gestion que la part des candidats refusés est la plus importante. En effet, un tiers des postulants sont refusés. Les candidatures aux masters de cette discipline sont très nombreuses et certains masters sont particulièrement sélectifs [3], même si la sélectivité des masters ne se réduit pas aux nombre de candidats [4]. En revanche les diplômés de sciences humaines et sociales reçoivent peu de réponses négatives (10 %).

Les candidats refusés en sciences économiques et de gestion suivent principalement un master



ne se sont pas réinscrits.

sur cinq suivent une formation de niveau bac+4, correspondant

disciplinaire ailleurs (39 %), ou une autre formation de niveau bac +4

dans une école spécialisés (30 %) et 14 % sont inscrits en diplôme d'école de commerce. Finalement les candidats refusés de sciences économiques et de gestion arrêtent moins souvent leurs études que les candidats refusés des autres disciplines (11 % contre 36 %) et trouvent donc aisément une formation par ailleurs.

40 % ne souhaitent pas poursuivre dans un master de l'établissement

Quatre licenciés sur dix choisissent de ne pas postuler aux masters de l'établissement. C'est plus souvent le cas des étudiants de lettres et arts et de langues (respectivement 58 % et 51 %). En revanche seuls un tiers des diplômés de sciences humaines

et sociales et un quart des licenciés scientifiques ne sont pas candidats. Alors qu'ils n'ont pas postulé dans l'établissement de leur licence, un diplômé sur cinq se forme à un master disciplinaire dans une autre université et c'est plus souvent le cas pour les diplômés de licences scientifiques (30 %). Ces derniers se dirigent encore plus souvent vers un diplôme d'ingénieur (37 %).

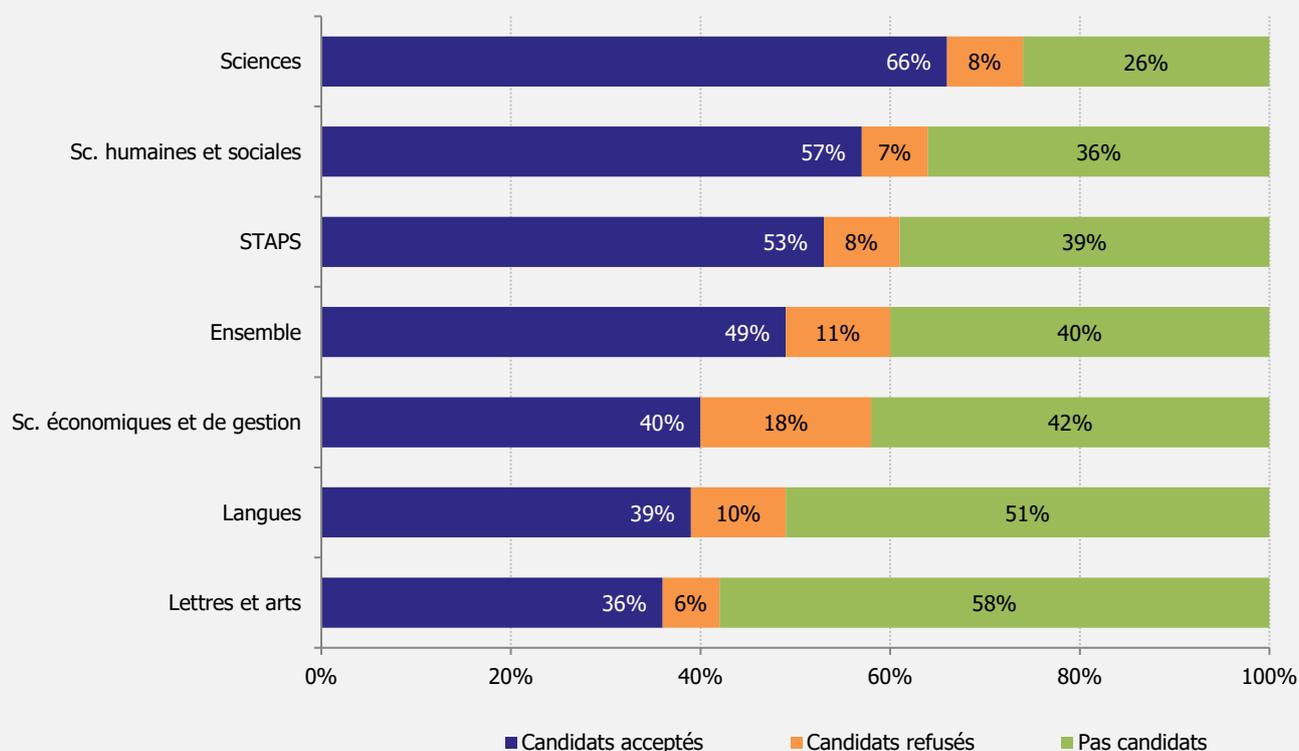
Les non candidats sont peu à choisir un master enseignement (12 %), cependant cette voie est particulièrement suivie en sciences humaines et sociales (45 %) et en langues (18 %).

Les 36 % restant choisissent dans une même proportion une autre formation de niveau bac +4 ou de niveau inférieur. Les premières sont plus souvent suivies par les diplômés de sciences économiques

et de gestion tandis que les secondes par ceux de lettres et arts.

Globalement un tiers des non postulants ne se réinscrivent pas l'année suivant l'obtention de la licence (contre 25 % pour les candidats refusés et seulement 3 % pour les postulant acceptés). Les étudiants non candidats de lettres et arts et de langues sont plus souvent non réinscrits l'année suivant la licence (en moyenne 45 % contre 25 % pour les autres disciplines). A l'inverse c'est moins souvent le cas des diplômés de sciences (13 %) et de sciences humaines et sociales (20 %).

Candidatures aux masters disciplinaires de l'Université Gustave Eiffel selon la discipline de licence



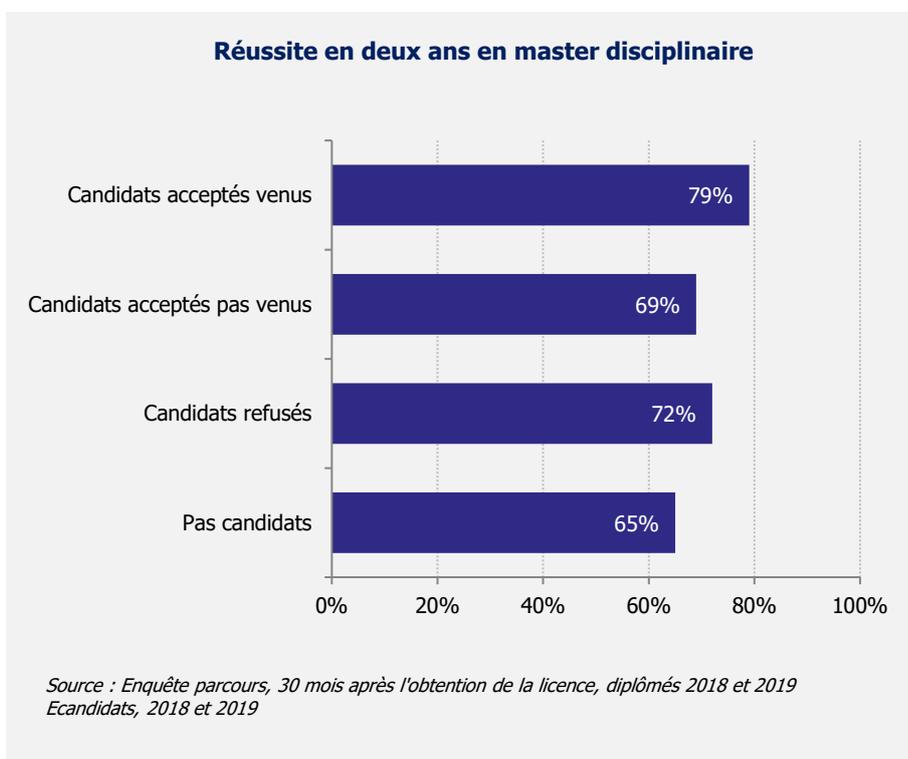
Source : Enquête parcours, 30 mois après l'obtention de la licence, diplômés 2018 et 2019
Ecandidats, 2018 et 2019

Réussite plus élevée pour les masters disciplinaires de l'établissement

Quand ils s'inscrivent en bac + 4 immédiatement après la licence, les trois quarts valident un bac + 5 en deux ans. Les non candidats et les candidats refusés aux masters disciplinaires de l'université Gustave Eiffel obtiennent un bac + 5 dans la même mesure que les candidats acceptés.

Cependant, si l'on s'en tient uniquement aux étudiants inscrits en master disciplinaire, ceux de l'université Gustave Eiffel obtiennent plus souvent un master en deux ans que ceux d'une autre université et ce quel que soit l'état de leurs candidatures. ♦

GAUSSON Lætitia



Sources et méthodologie

Source :

- ♦ Ecandidat, 2018 et 2019
- ♦ Apogée et enquête téléphonique et électronique, 30 mois après l'obtention du diplôme

Champ :

- ♦ Diplômés de licence en 2018 et 2019, hors inscrits parallèlement en école d'ingénieur, soit 2166 diplômés.
- ♦ Candidatures en première année de master disciplinaire (c'est-à-dire hors master MEEF).

Pour aller plus loin

- [1] Parcours d'études après une licence, Université Gustave Eiffel, Ofipe essentiel n°21, juin 2022
- [2] MAETZ I., La poursuite d'études des diplômés de licence en première année de master, Note d'information n°17.07, SIES, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, juin 2017
- [3] Candidatures en première année de master (hors master MEEF), Université Gustave Eiffel, Ofipe Essentiel n°18, février 2022.
- [4] Bédoué, C. & Carré D., (2014). Sélection en master : étude exploratoire. Dans C. Bédoué, M. Cassette Martine & P. Lemistre (Coor.) Parcours de formation des étudiants de master. Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) (pp. 117-138). Relief, 46